

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant n°1 - Lot n°2 - Marché 20S0058 "Réhabilitation de la salle de sport LAHOUSSE après incendie"

N° : VA_DEC2021_525
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R.2194-8 du Code de la commande publique

décidons

De conclure l'avenant n°1 du lot n°2 « Couverture » pour le marché 20S0058 « Réhabilitation de la salle de sport LAHOUSSE après incendie », avec la société AQUASTOP domiciliée à LEZENNES (59260) afin de prendre en compte la dépose de la cheminée et les interventions sur les chéneaux.

Aux prestations initiales du marché, sont ajoutées les prestations suivantes :

- Dépose cheminée obsolète et création ventilation chaufferie, pour un montant de 1 528,36 € H.T.
- Nettoyage chéneau et contrôle visuel, pour un montant de 1 613,31 € H.T.
- Complément réparation de chéneaux suite contrôle visuel, pour un montant de 4 873,09 € H.T.
- Complément réparation des bétons extérieurs et rejointoiement intérieur, pour un montant de 11 927,00 € H.T.

Soit au total une plus-value de 19 941,76 € HT, (représentant une hausse de 14,53 % par rapport au montant du marché initial).

Le nouveau montant du marché est de : 157 169,97 € HT.

Imputation budgétaire : 2313.411.2200

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 17 novembre 2021

Le Maire,
G rard CAUDRON

ID t l transmission : 059-215900930018-20210101-182916-AU-1-1
Date AR Pr fecture : mardi 23 novembre 2021